



# STARKLE<sup>®</sup> 20SG

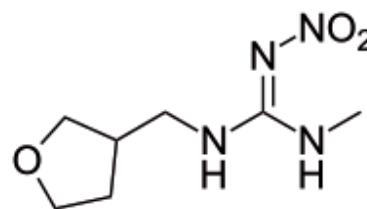
Nouvel insecticide **hyper-systémique**  
contre les mouches blanches, les pucerons et les thrips



- Large spectre d'action
- Longue persistance d'action
- Utilisable par pulvérisation foliaire et par fertigation

## Fiche d'identité :

Nom commercial	STARKLE® 20 SG
Composition	20% Dinotefuran
Formulation	Granulé soluble dans l'eau (SG)
Homologation N°	E11-9- 060
Famille chimique	Néonicotinoïdes



## M mode d'action et propriétés :

**STARKLE® 20 SG** est un insecticide systémique de la troisième génération de la famille des néonicotinoïdes, développé par la société japonaise Mitsui Chemicals Agro, Inc.

**STARKLE® 20 SG** agit par contact et ingestion sur un grand nombre d'insectes nuisibles comme les pucerons, les mouches blanches et les thrips.

Le **Dinotefuran**, matière active de **STARKLE® 20 SG**, est un agoniste de l'acétylcholine qui perturbe les récepteurs nicotiniques synaptiques au niveau du système nerveux central.

**STARKLE® 20 SG** a un mode d'action différent de celui des organophosphorés, des carbamates et des pyréthriinoïdes.

Le **Dinotefuran** n'étant pas dégradé par l'enzyme acétylcholine estérase, provoque des convulsions, la paralysie et la mort de l'insecte.

## ✓ Points forts :

### • Action hyper-systémique :

Le **Dinotefuran** est très soluble et facilement transporté par la sève brute aux jeunes parties de la plante.

Les pousses formées après le traitement sont ainsi protégées.

### • Une diffusion translaminaire rapide :

Après application, le **Dinotefuran** pénètre à travers l'épiderme des plantes et se répartit dans l'ensemble des organes touchés. Il atteint donc les insectes se trouvant sur la face opposée de la feuille et des nouvelles pousses.

### • Large spectre d'action :

Le **Dinotefuran** est efficace sur un grand nombre d'insectes : les pucerons, les mouches blanches, les thrips, les mouches mineuses, les mineuses des agrumes, les carpocapses des pommiers et d'autres insectes.

### • Très résistant au lessivage :

Son activité translaminaire le met à l'abri du risque de lessivage par la pluie. ( 3 heures après traitement ).

### • Une double action, par contact et ingestion

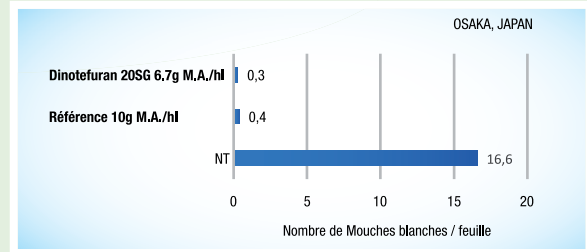
## Positionnement des traitements :

### • Tomate :

**DAR**  
3 Jours

**STARKLE® 20 SG** s'applique à la dose de 500 g/ha dès l'observation des premières mouches blanches (*Bemisia tabaci* et *Trialeurodes vaporariorum*), mouches mineuses et pucerons.

Il peut être utilisé sous serre et en plein champ, en pépinière comme en transplantation.



Tomate-dégât de TYLC suite au attaques de Bemisia tabaci



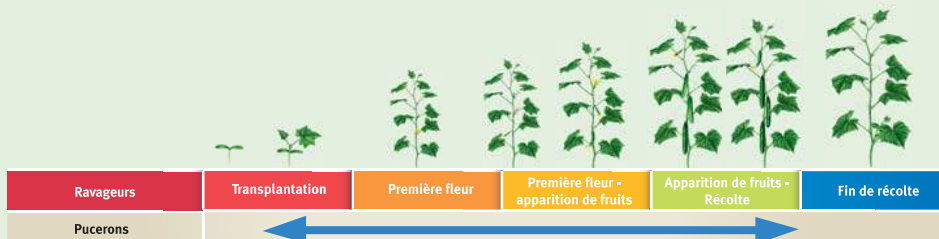
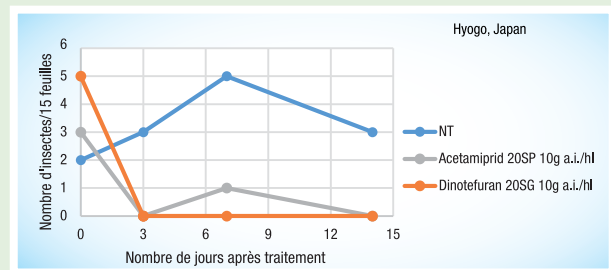
Mouche blanche



### • Cucurbitacés :

**DAR**  
3 Jours

**STARKLE® 20 SG** s'applique à la dose de 500 g/ha dès l'observation des premiers pucerons et mouches blanches.



Melon non traité (pucerons)



Melon: traité avec STARKLE® 20 SG (pucerons)

● **Poivron :**

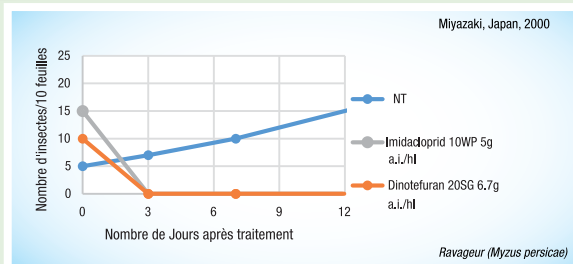


**STARKLE® 20 SG** s'applique à la dose de 500 g/ha dès l'observation des mouches blanches ou des pucerons.

**STARKLE® 20 SG** s'applique à la dose de 750 g/ha contre les thrips des cultures.



Dégâts des thrips



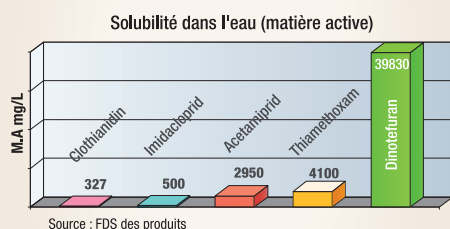
Thrips



Fumagine sur feuille de poivron suite au attaque des aleurodes

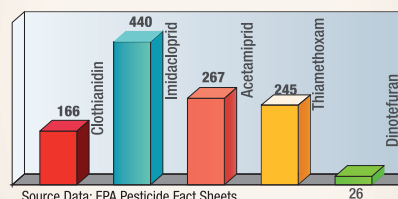
**Solubilité dans l'eau de Dinotefuran :**

Le **Dinotefuran** est le plus soluble dans l'eau en comparaison avec les autres matières actives de la même famille chimique.



**Coefficient d'adsorption de Dinotefuran par la matière organique (Koc mg/l) :**

Le **Dinotefuran** se caractérise par le Koc le plus faible en comparaison avec les autres matières actives de la famille des néonicotinoïdes. En conséquent il est le moins adsorbé par les sols.



**Usages homologués :**



Usages		Dose(s) P.C	Mode de Traitement
Melon	Pucerons	500 g/ha	Parties aériennes
Tomate	Mouches blanches	500 g/ha	Parties aériennes
Poivron	Thrips	750 g/ha	Parties aériennes
	Pucerons	500 g/ha	Parties aériennes
	Mouches blanches	500 g/ha	Parties aériennes

**Autres usages :**

**STARKLE® 20 SG** est efficace sur plusieurs cultures notamment les agrumes (pucerons, mineuse des agrumes...) et le pommier (Carpocapse, Pucerons et mineuses).

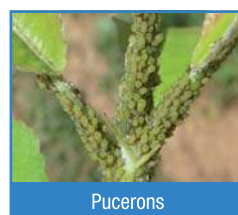


Pucerons



Mineuse des agrumes

Agrumes



Pucerons



Carpocapse

Pommiers

Importateur et Distributeur Exclusif : **AMAROC S.A.**

152, Bd Abdellah Ben Yacine - 20130 Casablanca - Tél.: 05 22 24 24 71/72 - Fax: 05 22 24 44 53

Site web: [www.amaroc-agro.com](http://www.amaroc-agro.com)